



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Décembre 2020

Le quatre décembre deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal de Richelieu, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Etienne MARTEGOUTTE, maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Etienne MARTEGOUTTE, Patrick PENOT, Véronique BACLE, Guy RAIMBAULT, Peggy CASTERMAN, Michel AUBERT, Pascale GIRAULT-DUTEMPLE, Brice COMTET, Jean-François MALECOT, Charlotte de BECDELIEVRE, Bertrand BITAUD, Lydia LECLERC, Edwige FASILLEAU, Audrey BARON, Bernard GABORIT, Philippe NAUDEAU, Marie-France BARBOT, Guilmine EYGUN.

Excusés : Alcyme DELANNOY.

Monsieur Alcyme DELANNOY a donné procuration à Monsieur Patrick PENOT

Mme Audrey BARON est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Modification n° 2 du budget principal 2020

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre et celui du 6 novembre derniers sont adoptés à l'unanimité.

Présentation de la saison touristique 2020 du camping municipal :

M. et Mme DAVID, gérants associés de la délégation de service public du camping municipal de RICHELIEU, sont venus présenter le bilan de la saison touristique du camping. Celui-ci présente une jolie progression malgré la crise sanitaire liée au Covid 19.

Le Conseil Municipal prend acte.

2020 – 51 : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire expose :

L'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les 6 mois qui suivent son installation.

La commission « Finances-RH-Administration générale » a examiné le projet de rédaction de ce document que l'actualité « Covid » a retardé et propose la version jointe en annexe A.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les termes de ce règlement intérieur et l'adopte à l'unanimité.

2020 – 52 : REDEVANCE DE CAPTURE DES ANIMAUX ERRANTS

Monsieur PENOT, Adjoint en charge des finances, expose :
La ville de RICHELIEU a signé une convention avec la société Fourrière Animale 37 pour lui remettre les animaux errants capturés sur son territoire.

Cependant le ramassage de ces animaux errants et les délais de recherches des éventuels propriétaires entraînent des frais de personnel, de nourriture et de transport. C'est pourquoi la commission des finances propose la création d'une redevance qui sera facturée aux propriétaires des animaux capturés.

Elle propose les tarifs suivants :

Actes	Tarifs
Capture d'un chien ou chat	30 €
Pension 1 ^{ère} journée – Chien ou chat	15 €
Pension jours suivants – Chien ou chat	5 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les tarifs proposés par la commission et décide de fixer leur mise en application à la date du 1^{er} décembre 2020.

Monsieur PENOT précise qu'une niche a été installée dans la cour intérieure de la mairie pour abriter les animaux capturés en attendant que l'on retrouve leurs maîtres. Ils sont remis à la fourrière au bout de 3 jours.

2020- 53 : DECLASSEMENT DE ROUTES DEPARTEMENTALES

Le Maire expose :

Le Conseil Départemental a rédigé une convention à signer avec la ville de RICHELIEU pour le déclassement de plusieurs routes départementales à la suite de la construction de la déviation. Ce document est joint en annexe B. Il établit notamment les travaux à réaliser sur certaines voies avant le déclassement et les compensations financières.

Une mention complémentaire sera ajoutée à la convention indiquant l'apport d'une subvention complémentaire du Conseil Départemental à hauteur de 32 000 € pour financer la taille des arbres implantés le long des routes départementales déclassées (Avenue du Québec et avenue Pasteur).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les termes de cette convention et l'adopte à l'unanimité.

Michel AUBERT ajoute qu'un travail de mise à jour du tableau communal des voies communales est en cours.

2020- 54 : CONVENTION DE SERVITUDE POUR ENFOUISSEMENT DE RESEAUX

Monsieur Raimbault expose :

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux électriques dans le quartier de « la Perrière », ENEDIS demande la signature d'une convention de servitude pour l'autoriser à positionner le réseau électrique sous le domaine public. Le projet de convention et les plans ont été joints à la convocation à la présente séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les termes de cette convention et l'adopte à l'unanimité.

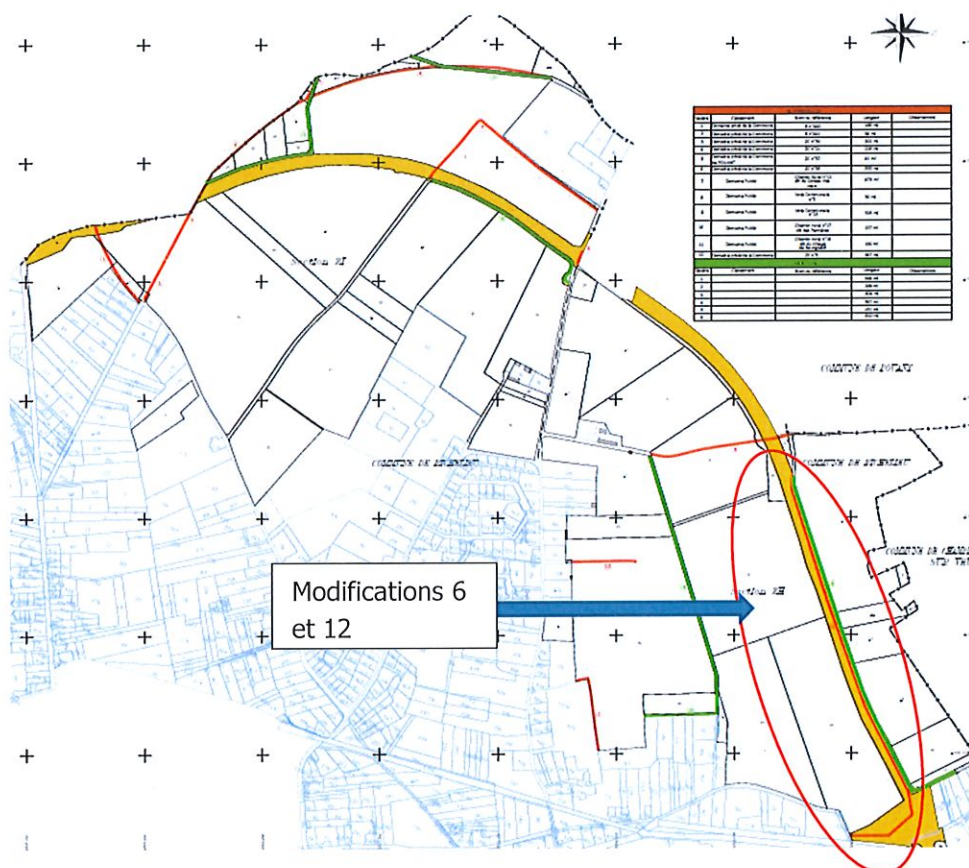
2020 – 55 : MODIFICATION DU RESEAU DE VOIRIE

Monsieur Michel AUBERT expose :

Lors de la dernière réunion de conseil municipal, le réseau de voirie a été modifié pour tenir compte des créations et suppressions de chemin à la suite de la construction de la déviation.

Sur le plan de réorganisation des voiries rurales et communales, le géomètre avait omis de représenter le chemin de désenclavement agricole qui longe la déviation au Nord :

- Numéro 12 : suppression de l'ancien chemin qui est sous l'emprise
- Numéro 6 : création du nouveau chemin qui longe la déviation (déjà existant sur le terrain).



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces modifications et modifie le classement des chemins comme présenté.

Monsieur AUBERT propose ensuite de nommer ces nouveaux chemins comme suit :

CR 7	Chemin de la Cigogne
CR 12	Chemin de la Vallée des Vaux
CR 13	Chemin du bas Poteau
CR 11	Chemin de Bourgneuf
CR 8	Chemin de la Québrie

Le Conseil municipal approuve la dénomination des chemins telle qu'elle est présentée.

2020 – 56 : GESTION DYNAMIQUE DE LA DETTE

Monsieur PENOT expose :

Il a conduit auprès des banques une opération de renégociation de la dette de la ville de Richelieu. En parallèle, il a sollicité l'expertise de la Banque des Territoires qui a produit des analyses et sa conclusion. Celles-ci ont été présentées en commission des finances le 19 novembre. Elles sont également présentées au cours de cette séance.

La commission des finances propose donc un allongement des annuités de 6 emprunts financés par la CACIB (Filiale du Crédit Agricole) et par la Caisse d'Epargne, sur une période de 5 années pour donner plus d'aisance aux investissements de la mandature, les taux et conditions des prêts restant identiques aux contrats initiaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le réaménagement de la dette et accepte les avenants aux contrats :

- CO 7116 pour un montant de 630 000 € avec la CACIB (Frais : 500 €)
- CO 6557 d'un montant de 192 500 € avec la CACIB (Frais : 500 €)
- 0607075 d'un montant de 85 783.67 € avec la Caisse d'Epargne (Frais 350 €)
- 44 1982 d'un montant de 257 355.34 € avec la Caisse d'Epargne (Frais 350 €)
- 7087595 d'un montant de 77 762.059 € avec la Caisse d'Epargne (Frais 350 €)
- 7206563 d'un montant de 85 216.59 € avec la Caisse d'Epargne (Frais 350 €).

Il charge le Maire de les signer.

En conclusion, Monsieur le Maire remercie M. PENOT pour le travail effectué ainsi que les agents communaux qui ont participé à ce travail d'analyse. Il insiste sur le fait que la baisse des dotations d'Etat est la principale cause de la réduction des marges de manœuvre budgétaires et rappelle que la ville de RICHELIEU a perdu plus de 500 000 € cumulés de dotation sur les six derniers exercices budgétaires.

2020 – 57 : FINANCEMENT D'UN LOGICIEL POUR LE RASED

Le Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (**RASED**) est une structure éducative instauré en France en 1990. Les **RASED** rassemblent des psychologues et des professeurs des écoles spécialisés. Ils sont membres à part entière de l'équipe enseignante des écoles où ils exercent. Ils interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes.

Cette structure a besoin d'un outil essentiel pour fonctionner : un logiciel WISC 5. Il s'agit d'un test QI pour enfant et adolescent qui permet ensuite à l'équipe éducative d'adapter ses méthodes et le cas échéant d'orienter l'élève et sa famille vers les soins appropriés.

Le WISC vise les enfants identifiés comme étant « doués / talentueux intellectuellement », ou encore les enfants ayant :

- une déficience intellectuelle légère à moyenne ;
- des troubles de lecture, d'expression écrite ou en mathématiques ;
- des difficultés d'apprentissage en comorbidité avec le déficit d'attention/hyperactivité ;
- un trouble de langage réceptif ou expressif ;
- des blessures traumatiques au cerveau ;
- un trouble Asperger ou autre trouble autistique ;
- des déficiences motrices.

Le coût de ce logiciel est de 1 958.34 € TTC.

La ville de l'Île Bouchard propose de mutualiser cet équipement puisque le RASED est commun. Le coût serait donc divisé par 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'achat du logiciel WISC 5 et accepte de le financer par moitié avec la ville de l'Ile Bouchard.

2020 – 58 : MODIFICATION N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur PENOT expose :

L'architecte en charge des travaux de la salle des fêtes a fait savoir au service comptabilité que des travaux complémentaires avaient été réalisés et que la réception définitive des travaux peut être prononcée.

Cependant, les crédits budgétaires alloués à cette opération s'avèrent insuffisants pour honorer les factures restant-dues, il manque environ 2 000 €.

Cette somme peut être prise sur le budget de voirie qui est excédentaire.

Par conséquent, M. PENOT, Adjoint en charge des finances, propose de modifier le budget ainsi :

Dépenses d'Investissement :

Art. 231318-147 : Travaux à la salle des fêtes : + 2 000 €

Art. 2151-114 : Travaux de voirie : - 2 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la modification n° 2 du budget communal présentée ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Délégations utilisées par le Maire depuis la dernière séance :

a. Le maire n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

N° des DIA	N° des parcelles	Adresse	Surface en m²	Vendeur
42	AC 318	Les Greletteries	2000	Jean-François RIPAULT
43	C 745	56 b rue de la Galère	105	Consorts BOUCHET
44	A 470	11 rue du Puits de la Roche	695	Jean ROCHER
45	A 439	45 rue du Moulin à vent	753	Daniel DEREGNAUCOURT
46	C 363	4A Rue Traversière	28	Daniel RAIMBAULT
47	C 362	4 rue Traversière	32	Daniel RAIMBAULT
48	C 171- 1034-1041	Rue St Vincent de Paul	871	Anne-Marie REINERT
49	B 203-204-205	66 route de Loudun	2130	Martine PIRON
50	C 500	23 Place Louis XIII	76	Jean-Louis DELAGARDE
51	AB 68	6 route de Chinon	45	Jean-Pierre LAYUS
52	C 490	Rue des Ecluses	100	Ama LECLERC
53	C 489	Rue des Ecluses	90	Thierry SALLE
54	D 369-370-373	12 et 14 impasse de la Grenouillère	2500	Françoise MOREAU

b. Cession d'un ancien fourneau

Le maire a cédé un ancien « piano » (fourneau) de la cantine à M. Francis VAUCELLES au prix de 350 €.

c. Demandes de subventions

- Le maire a sollicité une subvention au Département au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale pour des travaux de réfection de trottoirs et de rénovation de l'éclairage public dans la ville historique.
Coût de l'opération : 49 081 € HT
Montant sollicité : 50 % du montant plafond de 42 814 € HT, soit 21 407 €.

- Le Maire a sollicité une subvention à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour des travaux de réhabilitation du poste de relevage Nicolas Lemercier.
Coût de l'opération : 73 000 €
Montant sollicité : le plus élevé possible.

- Le Maire a sollicité et obtenu une subvention au Département au titre du Fonds d'Animation Locale :
 - o 500 € pour le prix « Coup de Cœur » de Richelieu en Arts
 - o 700 € pour le marché de Noël (celui-ci étant annulé, la subvention sera affectée aux futures animations du marché du Vendredi)
 - o 627.50 € pour l'achat des masques distribués à la population.

2. Communications de M. le Maire

- Calendrier des séances du conseil municipal pour 2021 :

Mois	Dates
Janvier	-
Février	Vendredi 5
Mars	Vendredi 5
Avril	Vendredi 9
Mai	-
Juin	Vendredi 4
Juillet	Vendredi 9
Août-Septembre	-
Octobre	Vendredi 1 ^{er}
Novembre	Vendredi 5
Décembre	Vendredi 10

- Présentation des membres de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la ville de Richelieu qui sera proposée à la validation du Conseil Communautaire CCTVV

- « Petites Villes de Demain » : L'Etat a défini un dispositif pour les villes de moins de 20 000 habitants ayant un rôle de centralité. La candidature de Richelieu a été retenue parmi les 1 000 villes lauréates. Les modalités d'accompagnement viennent de paraître et demandent aux villes lauréates de présenter des projets sur lesquels elles seront accompagnées sur la durée de la mandature.

- Communauté de communes Touraine Val de Vienne : le bureau a retenu l'architecte pour la construction du gymnase.

- Journée de deuil national : A la Suite au décès de M. Valéry GISCARD D'ESTAING, le mercredi 9 décembre 2020 est déclarée journée de deuil national.

- Décès de M. André PELLETIER : Le Maire informe le conseil du décès de M. André PELLETIER, Président de la Société des Courses Hippiques Chinon - Richelieu.
- Bon cadeau pour Noël : Le maire informe qu'il a été décidé d'octroyer des « bons-cadeaux » d'une valeur de 40 € aux agents de la commune en remplacement du traditionnel repas de Noël qui n'aura pas lieu en raison de l'actualité sanitaire. Ces bons-cadeaux seront à utiliser exclusivement auprès des commerces de la ville de Richelieu.
- Fermeture de la Trésorerie de l'Île Bouchard : le maire informe de la fermeture de la Trésorerie de l'Île Bouchard au 31/12/2020. Les services seront regroupés avec celle de CHINON. Monsieur PENOT précise que la Maison de la Presse de Richelieu est désormais habilitée à recevoir les paiements destinés au Trésor Public (impôts, cantine scolaire...) inférieurs à 300 €.
- Grande rue : M. NAUDEAU demande que cette rue soit végétalisée pour la saison touristique. Mme FASILLEAU précise que l'Architecte des Bâtiments de France met beaucoup de limites au fleurissement. M. NAUDEAU propose l'aide financière du Fonds de Dotation qui termine actuellement le pavillon d'angle et qui aura des disponibilités financières pour agir dans un autre domaine.
- M. NAUDEAU demande également qui taille les rosiers des rues de la cité historique. Le maire lui répond qu'un plan de fleurissement avait été entamé en 2016. Une convention est passée entre les propriétaires et la ville qui stipule que la ville creuse la fosse et fournit les végétaux, les propriétaires ayant la charge de les entretenir et de les tailler. Le Maire informe qu'il travaille actuellement à la requalification du fleurissement de la ville entière, et pas seulement la Grande Rue.
- Mme BARBOT pose le problème d'inondation dans la rue du Chantier en cas d'importantes averses de pluie. M. RAIMBAULT a été saisi de ce problème. Il va l'étudier avec des hommes de l'art.
- Plan de relance : Mme EYGUN signale que 2 préfets ont été nommés pour mettre en œuvre le plan de relance et demande ce que la ville de RICHELIEU a prévu de faire à ce sujet.
Le maire indique qu'actuellement deux principaux fonds d'Etat sont mobilisables pour aider les projets des collectivités locales : la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Un dossier est notamment en cours de rédaction pour les solliciter pour la construction de la future station d'épuration.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que le territoire du Richelais devrait en principe est reconnu en zone déficitaire de médecins (Zone d'Accompagnement Régional) par l'ARS Centre Val de Loire ce qui devrait permettre à de nouveaux médecins qui souhaitent s'installer sur le territoire de bénéficier d'aides à leur installation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 15.



Etienne MARTEGOUTTE,
Maire de RICHELIEU